

DECRET N° 2014/390 DU 06 OCT. 2014  
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, à signer avec le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement, un Accord de prêt d'un montant de 15 millions de dollars US, soit environ 7,5 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du Projet de construction de la route Olama - Kribi (section Bingambo-Kribi) .-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2014;
- VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

### DECRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec le Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement (FADD), un Accord de prêt d'un montant de 15 millions de dollars US, soit environ 7,5 milliards de francs CFA, pour le financement partiel du projet de construction de la route Olama-Kribi (section Bingambo-Kribi).

**ARTICLE 2.-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 06 OCT. 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

  
*Paul Biya*  
PAUL BIYA